



www.sobad31.com

FICHE DOUBLE-LICENCE - SAISON 2020/2021

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....
.....
.....
.....

Licence :

Téléphone :

Courriel :

Club :

Profession :

ATTENTION L'INSCRIPTION EN DOUBLE LICENCE NE SERA ACCEPTEE QUE POUR UNE SAISON

AVANT DE FOURNIR CETTE FICHE DE DOUBLE-LICENCE, IL FAUDRA CONTACTER LE CLUB (sobad31@gmail.com) QUI SE RESERVE LE DROIT D'ACCEPTER OU REFUSER UNE INSCRIPTION EN « DOUBLE-LICENCE » SELON NOTAMMENT LE TAUX DE REMPLISSAGE DU CLUB ET LA FREQUENTATION DES CRENEAUX.

L'INSCRIPTION EN « DOUBLE-LICENCE » DONNE DROIT A L'ACCES ILLIMITE POUR LA SAISON EN COURS AUX SEANCES DE JEU LIBRE AINSI QU'AUX AVANTANGES RESERVES AUX LICENCIÉS DU CLUB (AVANTAGES PARTENAIRES, VOLANTS A PRIX NEGOCIES, CORDAGE...). ELLE N'OUVRE CEPENDANT PAS DROIT AUX ENTRAÎNEMENTS.

Pièces à fournir pour la pré-inscription au club (tout dossier incomplet sera systématiquement refusé) :

- Cette page
- Le règlement de l'adhésion à l'ordre de SOBAD (par chèque uniquement).

Tarifs : 100€ (50€ à partir du 1^{er} février)

Règlement (80€ ou 50€) : Chèque n°

Par la signature de ce document, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur du club (c.f. page 2, 3 et 4 de ce dossier).

Fait à _____ le ____ / ____ / 20____

Signature :





REGLEMENT INTERIEUR



SAISON 2020/2021

Le présent règlement n'a pas vocation à remplacer les statuts de l'association mais à les compléter.
Devenir membre de l'association c'est y adhérer sans aucune réserve ni remise en cause de tout ou partie du présent texte.

ARTICLE 1 : OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

a) Seuls les joueurs étant membres de l'association peuvent occuper les terrains (sauf dérogation accordée par le Président sur demande préalable). Pour être membre, il faut s'acquitter de la cotisation annuelle, obtenir un certificat médical de moins de 3 mois autorisant le joueur à pratiquer le badminton et remplir une fiche de renseignements.

b) La demande d'adhésion des enfants mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours (signature sur la fiche d'inscription). En outre, les parents devront donner aux dirigeants l'autorisation de faire soigner les enfants en cas d'urgence. De plus, les enfants mineurs ne seront sous la responsabilité des dirigeants que pendant les heures d'entraînements qui leur sont réservées. **Il appartient aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un dirigeant avant de laisser leur enfant sur le lieu de l'activité ou du rendez-vous.** Des tournois sont organisés dans les divers clubs de badminton ; l'entraîneur en informera les joueurs et prendra les inscriptions éventuelles ; toutefois les parents se chargeront de l'accompagnement pendant le tournoi.

c) Si le club connaît des difficultés de capacité d'accueil, la priorité pour les nouveaux membres pourra être donnée aux habitants des communes de Saint-Orens de Gameville et Lauzerville.

d) L'association est assurée pour toutes les activités en responsabilité civile et défense et recours pour tous les membres de l'association en ce qui concerne les risques causés. Il n'y a pas d'assurance contre le vol. L'association décline toutes responsabilités pour des vols commis à l'intérieur et à l'extérieur du gymnase ainsi que sur le parking.

ARTICLE 2 : ADMINISTRATION – GESTION

a) L'Assemblée Générale se réunit une fois l'an pour réélire le Comité Directeur et approuver le Bureau de l'association et pour décider des orientations de la saison à venir. La composition du bureau peut être modifiée à chaque Assemblée Générale sous réserve qu'il y ait au moins un Président, un Trésorier et un Secrétaire. Les votes ont lieu à la majorité des présents. Chaque joueur a droit à une voix, qu'il soit majeur ou non. Les mineurs peuvent se faire représenter par leurs parents. Un adulte peut être porteur d'une seule et unique voix en plus de la sienne dans le cadre d'une procuration. Les convocations pour l'Assemblée Générale doivent être faites huit jours au moins avant la date de la réunion.

b) Les réunions du Comité Directeur se font sur demande du Président ou du quart de ses membres.

ARTICLE 3 : HORAIRES

Ces horaires sont valables hors vacances scolaires.

Lundi (Cassin) :	17h30 – 19h :	Entraînement Jeunes
Lundi (Cassin) :	19h – 22h :	Entraînement Adultes (G1 et G2 en alternance pendant 1h30)
Lundi (Cassin) :	22h – 0h :	Jeu libre
Lundi (MAM) :	17h30 – 19h :	Entraînement Jeunes (Groupe Avenir)
Lundi (MAM) :	19h – 0h :	Jeu libre
Mardi (MAM) :	12h – 14h :	Jeu libre et entraînement corpo
Mardi (Cassin) :	17h – 20h :	Entraînement Jeunes (sélection mini bad / poussin et groupe Avenir)
Mardi (Cassin) :	19h – 20h30 :	Entraînement Adultes (G3)
Mardi (Cassin) :	20h30 – 0h :	Jeu libre (de mi-mars à mi-novembre)
Mercredi (Cassin) :	17h – 18h30 :	Entraînement Jeunes (Minime / cadet / junior) et Sélec. Jeunes + indiv. Avenir
Mercredi (Cassin) :	19h30 – 21h :	Entraînement Adultes (G5 et G6)
Mercredi (Cassin) :	21h – 0h :	Jeu libre
Vendredi (Cassin) :	17h30 – 19h00 :	Entraînement Jeunes (mini bad / poussin / benjamin)
Vendredi (Cassin) :	19h00 – 20h30 :	Entraînement Jeunes + Adultes (G4)
Vendredi (Cassin) :	20h30 – 0h :	Jeu libre et/ou Rencontres Interclubs
Samedi (Cassin) :	9h – 12h :	Jeu libre

ARTICLE 4 : INSTALLATION ET RANGEMENT

Les premiers membres arrivant dans la salle peuvent installer les terrains. Il est impératif de prendre soin du matériel mis à disposition dans la salle.

Les derniers membres sont tenus de ranger les terrains et ramasser les volants au sol qu'ils mettront soit dans le bac dédié à cet effet et servant aux entraînements, soit dans les poubelles présentes dans le gymnase.

ARTICLE 5 : TENUE

Une tenue de sport est exigée afin de pratiquer le badminton dans la salle. Les chaussures de salle sont OBLIGATOIRES.

ARTICLE 6 : COMPORTEMENT

L'association s'interdit toute discrimination de toute sorte. Ce comportement doit être adopté par l'ensemble des membres. Tout comportement déviant fera, dans un premier lieu, l'objet d'un avertissement verbal. Si le comportement de la personne avérée ne s'améliore pas, elle pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive.

Les sanctions possibles sont :

- L'avertissement verbal,
- L'avertissement écrit,
- L'exclusion temporaire,
- L'exclusion définitive.

ARTICLE 7 : RESSOURCES DU CLUB

Adhésion :

Le montant des adhésions (comprenant la licence FFBAD), pour la saison **2020/2021** est de **150€** pour du jeu libre, Pour toute personne résidant sur les communes de Saint-Orens de Gameville ou de Lauzerville, une réduction de **5€** est appliquée.

Pour tout adhérent de la saison 2019/2020, une réduction de 5€ est appliquée.

La double licence est à **100€**

Une fois l'inscription réalisée auprès de la FFBad, aucun remboursement ne sera effectué.

Suppléments entraînements :

- **ADULTES** : de 20€ à 60€ en fonction du groupe d'entraînement (si retenu). L'intégration à un groupe d'entraînement en cours de saison n'ouvre pas de droit à une réduction sur le supplément.
- **JEUNES** : de 35€ à 70€ en fonction du nombre de séances d'entraînement par semaine et si intégration dans un groupe Adultes.

Réductions / avantages :

Une **réduction de 15€** est appliquée individuellement à partir de 2 enfants d'une même famille (fratrie) ou pour un parent d'un enfant licencié.

Une **réduction de 20€** est appliquée individuellement aux minibads.

Ces réductions sont cumulables.

Pour information les adultes paient 145€ à l'inscription, ainsi qu'un complément en fonction du groupe d'entraînement dans lequel ils seront dirigés.

Des subventions complètent le budget de fonctionnement de l'association lorsqu'elles nous sont accordées (Mairie, Région, CNDS, Conseil Départemental,...).

ARTICLE 8 : GESTION DES PRÉSENCE / MONTEES / DESCENTES DES ENTRAÎNEMENTS ADULTES

La demande pour participer aux entraînements étant très forte, les présences sont contrôlées à chaque séance. L'inscription aux entraînements est un engagement moral sur la saison, une présence minimum est nécessaire afin de pouvoir progresser, et par respect pour le travail fourni par les encadrants. Ainsi, un taux de présence est fixé et vérifié à intervalles réguliers. Si celui-ci est inférieur à 65%, l'encadrement pourra la retirer du groupe et/ou la remplacer cette personne par une autre. Aucun remboursement ne sera alors effectué, quel que soit le nombre d'entraînements effectués.

Au cours de la saison, des montées et descentes entre les groupes pourront être réalisés en fonction des progressions de chacun. De plus, en début de saison, le niveau de tous les joueurs, notamment les nouveaux, n'est pas toujours connu. Ces joueurs sont donc placés dans un groupe par défaut, qui pourrait ne pas correspondre à leur vrai niveau. C'est pourquoi des ajustements pourraient intervenir rapidement après le début de la saison. Les décisions des encadrants devront être respectées, elles ont pour unique but l'harmonisation des groupes d'entraînements afin que chacun y trouve son compte.

Tout comportement inadéquat envers un des encadrants pourra amener à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive des entraînements.

ARTICLE 9 : INSCRIPTIONS AUX TOURNOIS ADULTES

Toutes les inscriptions aux tournois devront se faire individuellement via le site Badnet, via l'application pour téléphone mobile Ebad (pour ceux gérés par Badnet), ou par tout autre moyen proposé par le club organisateur de la compétition.

Les règlements aux tournois devront se faire également par les joueurs, le club n'avancera plus les frais. Ceux-ci pourront se faire directement par Ebad / Badnet (frais à la charge du joueur ou du club organisateur selon le choix du gestionnaire de la compétition), par virement quand cela est possible, ou directement sur place.

ARTICLE 10 : ORGANISATION DU JEU LIBRE

Il est **OBLIGATOIRE** de jouer en double sur les terrains de double lorsque la fréquentation est élevée. Un minuteur de **20 minutes** sera mis en place au-delà de 10 personnes en attente afin d'assurer un roulement et de diminuer le temps d'attente **en cas de forte affluence**.

Pour SOBAD,
Le Président,
22/07/2020